



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU MERCREDI 13 JUIN 2018 À 18 HEURES
SALLE DANGOU LESCOUZÈRES
(sur convocation du 7 juin 2018)

Président

Nombre de conseillers : 9

Nombre de membres nommés : 9

Présents : 10

Absents représentés : 6

Absents excusés : 3

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 13 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize du mois de juin à 18 heures, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 7 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

Présents :

Mesdames Frédérique CHARPENEL, Sylvie DE ARTECHE, Maité GRAFF, Françoise TROCCARD et Pierrette MICHELENA ;
Messieurs Alain LAVIELLE, Alain JEAN, Pierre LAFFITTE, Jérôme PETITJEAN et Jean-Paul TOURNIER.

Absents représentés :

Madame Rosa DI MURO a donné pouvoir à Madame Frédérique CHARPENEL, Madame Corine LAFITTE a donné pouvoir à Monsieur Alain LAVIELLE, Madame Nelly BETAILLE a donné pouvoir à Madame Sylvie DE ARTECHE, Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Madame Françoise TROCCARD, Monsieur Benoît DARETS a donné pouvoir à Monsieur Jérôme PETITJEAN et Monsieur Pierre ATHANASE a donné pouvoir à Monsieur Alain JEAN.

Absents excusés :

Messieurs Pierre FROUSTEY, Yves MONGROLLE et Pascal SCHWINDOWSKY.

OBJET : FINANCES - ARRÊT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS

Rapporteur : Madame Frédérique CHARPENEL

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

À la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif du budget principal.



Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, au conseil communautaire qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le détail des opérations de l'exercice 2017 fait ressortir les résultats, tels que présentés en annexe de la présente, pour le budget principal du centre intercommunal d'action sociale.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31 ;

VU l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au compte administratif, conformément aux dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion du budget principal 2017 transmis par le comptable public ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

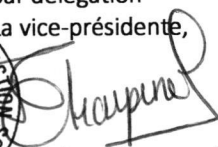
- de prendre acte de la présentation du compte administratif 2017 du budget principal,
- de constater les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2017,
- d'arrêter pour 2017, au budget principal, les résultats de l'exercice à 150 919,07 € et de clôture à 337 182,63 €,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 14 juin 2018

Pour le président,
par délégation
La vice-présidente,

Frédérique Charpenel





RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 et L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Président après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable public. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Préalablement à l'adoption du compte administratif, le conseil d'administration entend, débat et arrête les comptes de gestion du comptable sauf règlement définitif.

Le titre IV de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République consacré à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales renforce un certain nombre d'obligations de ces dernières en la matière. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif.

Le compte administratif retrace les réalisations et constate les résultats de l'exercice.

Cette note est découpée en deux chapitres :

I - Section de fonctionnement

II - Section d'investissement

Chapitre I : Section de fonctionnement

A - Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2017 à 4 759 927,04 €.

1) Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Elles correspondent aux dépenses de fonctionnement des services qui regroupent l'ensemble des charges de gestion courante comme : les fluides, les locations, l'entretien des aires des gens du voyage et du matériel, la maintenance, l'achat de fournitures et de petits matériels. Les dépenses sur ces postes restent stables par rapport à 2016.

Les dépenses de ce chapitre pour 2017 se sont élevées à 413 950,12 €. Le chapitre connaît une baisse de 602 075,45 € entre 2016 et 2017. Cette baisse est la conséquence du non-renouvellement des conventions entre la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud et le CIAS de MACS à compter du mois de septembre 2016, pour la facturation émanant du Pôle culinaire.

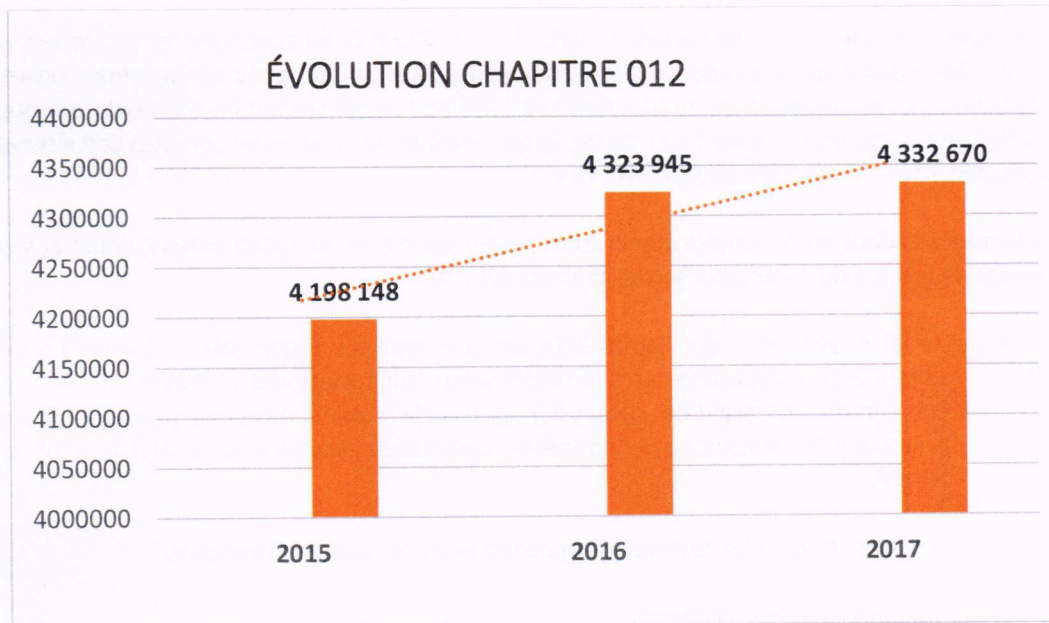
Les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », prévoient désormais la possibilité pour la Communauté de communes de conventionner directement avec les établissements publics (centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, EHPAD), sans passer par l'intermédiaire de son CIAS.



2) Les charges de personnel (chapitre 012) :

Les dépenses de ce chapitre pour 2017 se sont élevées à 4 332 670,10 €.

Une augmentation de 0,20 % est observée entre 2016 et 2017 sur ce chapitre. Cette augmentation est liée à une hausse des taux de cotisation des charges sociales.



3) Les dotations d'amortissement (chapitre 68) :

Elles se sont élevées en 2017 à 13 100 €. Les dotations d'amortissement comprennent essentiellement l'amortissement d'un logiciel de télégestion pour les aides à domicile, un camion benne, trois véhicules légers, un coffre-fort comme en 2016.

B - Les recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées en 2017 à 4 850 569,97 €.

1) Atténuations de charges (chapitre 013) :

Les recettes de ce chapitre se sont élevées en 2017 à 223 852,70 €. Les atténuations de charges concernent les recettes perçues dans le cadre de l'absentéisme des agents.

Nous constatons d'une part une augmentation de 82.50 % dû à un remboursement de l'URSSAF suite au contrôle effectué sur les exonérations de charges sur les services d'aide à la personne et d'autre part le remboursement d'arrêt de travail des années antérieures (par l'ancienne assurance)

2) Produits de service (chapitre 70) :

Les recettes de ce chapitre se sont élevées en 2017 à 1 238 077,95 €.

Elles restent stables par la neutralisation du remboursement en 2016, en application des conventions conclues entre la Communauté de communes et le CIAS, de la facturation du Pôle culinaire. En effet, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ouvre



désormais la possibilité, aux communautés de communes de conventionner directement les établissements publics (centres communaux et intercommunaux d'action sociale, EHPAD), sans passer par l'intermédiaire de son centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

La nouvelle politique tarifaire mise en place dans le cadre du service payant à compter du mois d'août 2017 a permis l'augmentation des recettes des services d'aide à la personne (hors mandataire) et ce, malgré la constatation d'une légère diminution de l'activité de l'aide à domicile.

Ce chapitre laisse apparaître une légère baisse des recettes correspondantes aux participations des familles des gens du voyage pour leur consommation de fluides et pour les droits de séjour perçus sur les trois aires d'accueil permanentes.

Cette baisse est en partie liée à la fermeture exceptionnelle de l'aire de Soustons pendant une période 9 mois.

3) Dotations - Subventions et participations (chapitre 74) :

Les recettes de ce chapitre se sont élevées à 3 371 109.48 € en 2017.

Suite à la fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soustons, la subvention d'aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage a diminué de 16 %. Cette subvention dépend du taux d'occupation des emplacements (part fixe et part variable).

Le CIAS a bénéficié de subventions exceptionnelles pour l'activité aide à domicile :

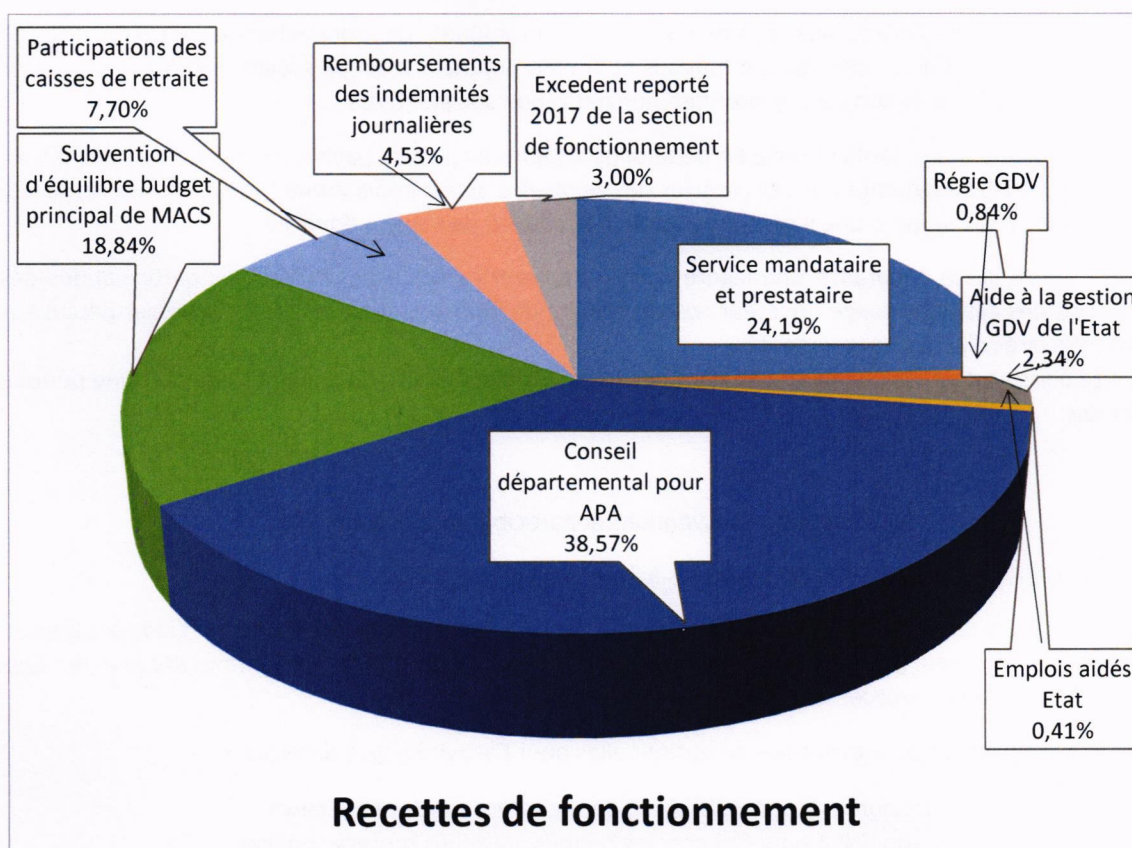
- 15 000.00 € pour le projet ZOU MACS de la conférence des financeurs
- 20 686.00 € du CNSA pour financer les bonnes pratiques professionnelles.

Concernant l'Aide Personnalisée d'Autonomie, une régularisation de 2016 a été perçue pour la somme 57 297 €. En 2017 nous restons sur une activité stable. Ces recettes représentent 37 % des recettes totales du CIAS.

Enfin, les caisses de retraites ont cette année octroyé davantage d'heures à leurs bénéficiaires.

Le CIAS s'est vu octroyer des subventions exceptionnelles pour le service Gens du voyage :

- 4 152 € pour le financement du contrat local d'accompagnement à la scolarité ;
- 5 850 € pour la mise en place du café des parents sur les aires de Saint-Vincent de Tyrosse et Capbreton (le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) ;
- 6 000 € accordé par la Fondation de France pour la mise en place d'activités physiques et sportives sur les aires d'accueil.



Chapitre II : Section d'investissement

A-dépenses

- l'achat du minibus pour le service transport et accompagnement dans le cadre du projet ZOU MACS. Les subventions reçues ont subventionné en partie ce véhicule et son aménagement.
- achat d'un Traffic pour le service gens du voyage(reprise de véhicule en location)
- achat d'une Clio pour le CIAS (reprise de véhicule en location)
- Ordinateurs et imprimantes pour le CIAS
- Tondeuse pour le service des gens du voyage

B-recettes

Le CIAS a effectué des écritures d'ordre sans flux financier afin de régulariser la situation concernant les études de l'extension du siège de MACS.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 13 100 €.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2017 FONCTIONNEMENT - CIAS
DÉPENSES FONCTIONNEMENT**

Envoyé en préfecture le 25/06/2018

Reçu en préfecture le 25/06/2018



ID : 040-200009868-20180613-13062018D02B-DE

Natures		2016	2017
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	16 225,12	14 851,89
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	36 396,00	37 658,38
60622	CARBURANTS	6 713,46	7 389,70
60623	ALIMENTATION	158,16	129,68
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	76,68	380,69
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 855,69	12 549,46
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	6 294,03	7 411,79
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6 281,57	6 840,35
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	286,39	379,44
611	CONTRATS PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ENTREPRISES	23 031,36	22 740,04
6135	LOCATIONS MOBILIERES	14 565,69	12 745,23
61521	TERRAINS	3 552,11	2 210,83
615221	BATIMENTS PUBLICS	12 017,89	3 474,38
615232	RESEAUX	11 952,12	17 201,04
61551	MATERIEL ROULANT	5 099,36	3 374,65
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	0,00	0,00
6156	MAINTENANCE	19 770,70	28 860,32
6161	MULTIRISQUES	23 724,16	30 644,71
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	675,86	694,10
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	13 096,00	8 010,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	5 672,00	7 914,80
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	892,13	888,88
6226	HONORAIRES	27 213,04	16 722,23
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	4 006,41	5 342,40
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	0,00	1 184,40
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	93 166,64	90 827,08
6257	RECEPTIONS	2 321,70	3 299,09
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	31 405,20	30 198,05
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	27 712,17	29 449,07
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	81,96	498,15
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	5 449,30	7 724,95
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	11 320,30	
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	604 751,07	475,58
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES		1 603,76
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	261,30	275,00
Chapitre 11 CHARGES A CARACTERE GENERAL		1 016 025,57	413 950,12
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	132 535,45	138 699,52
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	18 778,05	18 906,55
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	15 667,23	15 759,32
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	65 012,78	68 506,58
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	1 082 120,21	1 059 550,54
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	12 206,72	10 018,11
64116	INDEMNITES DE PREAVIS ET DE LICENCIEMENT	16 949,39	10 187,91
64118	AUTRES INDEMNITES	204 346,21	202 044,82
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	2 195 992,60	2 222 547,71
64136	INDEMNITES DE PREAVIS ET DE LICENCIEMENT	372,00	
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	37 644,48	38 085,83
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	242 023,82	234 762,99
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	223 912,81	228 484,54
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	48 298,89	50 320,32
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL		2 962,90
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	12 463,00	17 816,00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	160,00	
6475	MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE	15 460,95	14 016,46
Chapitre 12 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		4 323 944,59	4 332 670,10
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES...	126,00	100,00
Chapitre 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		126,00	100,00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	848,97	106,82
Chapitre 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		848,97	106,82
6811	DAP - IMMOBILISATIONS INCORPELLES ET CORPELLES	13 100,00	13 100,00
Chapitre 68 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		13 100,00	13 100,00
22	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0
TOTAUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 354 045,13	4 759 927,04

Envoyé en préfecture le 25/06/2018

Reçu en préfecture le 25/06/2018



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Natures

CA	CA
ID : 040-200009868-20180613-13062018D02B-DE	

Natures		CA	CA
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	122 658,03	183 533,70
6459	REMBOURSEMENTS / CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE		40 319,00
Chapitre 13 ATTENUATIONS DE CHARGES		122 658,03	223 852,70
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES SOCIAL	1 186 081,57	1 194 282,19
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	45 257,50	41 366,00
70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES	3 683,84	2 429,76
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	604 528,20	
Chapitre 70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		1 839 551,11	1 238 077,95
74712	EMPLOIS D AVENIR	20 768,79	8 881,60
74718	AUTRES	133 715,00	112 072,37
7472	REGIONS	45 000,00	
7473	DEPARTEMENTS	1 761 712,91	1 940 179,95
74751	GFP DE RATTACHEMENTS	900 000,00	930 000,00
7478	AUTRES ORGANISMES	352 451,52	379 975,56
74781	PARTICIPAT.CAISSES DE RETRAITES		
Chapitre 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		3 213 648,22	3 371 109,48
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	3 375,09	17 529,84
Chapitre 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 375,09	17 529,84
2	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	322 904,10	
TOTAUX RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 502 136,55	4 850 569,97


**COMPTE ADMINISTRATIF 2017 SECTION D INVESTISSEMENT
DÉPENSES INVESTISSEMENT**

ID : 040-200009868-20180613-13062018D02B-DE

Natures		CA 2016	CA 2017	RAR 2017
10222	F C T V A		83 806,90	
1068	Excédents de fonctionnements capitalisés		453 580,35	
CHAPITRE 10 DOTATIONS FONDS DIVERS		-	537 387,25	
165	Dépôt et cautionnements reçus	3 600,00	6 500,00	
CHAPITRE 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		3 600,00	6 500,00	
205	Logiciels	2 000,00		
CHAPITRE 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		2 000,00	-	-
2182	Matériel de transport	8 661,00	33841,24	6535,65
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		494,1	
OPERATION 201303 ACHAT VEHICULE		8 661,00	34 335,34	6 535,65
2183	Matériel de bureau et informatique	6 450,00	3 943,78	6 450,00
OPERATION 201302 TELEPHONIE		6 450,00	3 943,78	6 450,00
2183	Matériel de bureau et informatique		-	
OPERATION 201601 MATERIELS INFORMATIQUE		-	-	-
2183	Matériel de bureau et informatique			
2188	Autres immobilisations corporelles			
CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		15 111,00	38 279,12	12 985,65
CHAPITRE 020 DEPENSES IMPREVUES				
TOTAUX DEPENSES D INVESTISSEMENT		20 711,00	582 166,37	12 985,65

RECETTES D INVESTISSEMENT

Natures		CA 2016	CA 2017	RAR 2017
10222	F C T V A		86 455,26	
1068	Excédents de fonctionnements capitalisés	4 718,56		
CHAPITRE 10 DOTATIONS FONDS DIVERS		4 718,56	86 455,26	
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 100,00	5 500,00	
CHAPITRE 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		2 100,00	5 500,00	
28183	Amortissement Matériel de bureau et matériel informatique	7 447,00	7 447,00	
28182	Amortissement Véhicule roulant	3 547,00	3 547,00	
28188	Amortissement autres biens immobilisée	168,00	168,00	
2805	Amortissement logiciel	1 938,00	1 938,00	
40 OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		13 100,00	13 100,00	
2313	Constructions		531 176,42	
2314	Constructions sur sol d autrui		6 210,83	
CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS EN COURS			537 387,25	
001	Résultat d'investissement reporté N-1	21 853,58	38 172,14	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
TOTAUX RECETTES D'INVESTISSEMENT		41 772,14	680 614,65	